

Philippe Madec

Taisez-vous ! On ne veut plus vous voir !

Cet article contre l'anonymat dans les concours a été publié dans le 90 de janvier/février 1999, de la revue d'Architectures.

"On exigerait surtout l'étude de l'architecture aux hommes
qui aspireraient aux grandes places dans l'Etat."
Étienne-Louis Boullée
Essai sur L'art

Nous voilà interdits de parole et sommés de figurer de moins en moins dans un monde qui nous réclame de plus en plus de responsabilité. On a cru, parce que la Directive "Services" prenait effet en France au 1er avril 98, que ce serait une blague. Mais la technocratie n'a aucun humour. Nous y voilà finalement ! L'architecture serait ramenée à sa place, traitée comme les services d'entretien et de réparation, de transports, de nettoyage et d'enlèvement d'ordures. On croit rêver !

Européen résolu, vigilant donc, comment accepter que notre avenir ressemble à ce qu'il y a de plus bas et de plus indécent aujourd'hui c'est-à-dire à la banalisation du sens, à ce "tout est dans tout et réciproquement", à cette culture de "journal télévisé". A présent tous les métiers se veulent "services". Il n'est plus question de tâche, de travail, d'œuvre ou d'ouvrage. Dès 1969, Kenneth Frampton, fort du texte de la philosophe Hanna Arendt *Condition de l'homme moderne*¹, s'interrogeait sur les fondamentaux de la vie des hommes dans le domaine public : le travail, l'œuvre et l'action. Il ouvrait sur la nécessaire distinction entre "travail" et "œuvre" dans toute construction. "C'est seulement ainsi que nous pourrions espérer développer et offrir à cette société un langage cohérent et structuré de son environnement, qui soit adéquat fonctionnellement et qui constitue un reflet exact de la conscience"². Il serait bon, quand l'Europe se concrétise, que nos représentants se rappellent que l'essor d'une culture dépend de la cohérence de son langage.

D'ici là, puisque tout serait service et que cela flatte le brutal souci de réduction du législateur, pourquoi ne pas confondre l'architecture, le paysage, l'urbanisme, l'art de l'ingénieur et l'enlèvement des ordures ? Quelle mouche pique les acteurs de l'établissement humain pour se plaindre ainsi ? Les dirigeants des sociétés de répurgation, de maintenance et de fret, eux, n'ont rien dit. Et pourquoi se plaignent-ils si tard ? On se le demande, mais la vraie question est toute autre : pourquoi les représentants français d'alors ont-ils été aussi peu conséquents ? Par quelle paresse, par quel manque de clairvoyance, par quel laisser-aller nos représentants de l'époque ont-ils accepté cette tyrannique notion de "service" ? Nous nous révoltons aujourd'hui, parce que l'ancienne vacuité des nôtres ne justifie pas notre silence. Il nous faut demander avec force la

reconnaissance des spécificités politique, économique, sociale et culturelle des activités de l'établissement humain et obtenir une Directive "Prestation intellectuelle"³.

Nous sommes là par souci d'unité européenne. A l'évidence on n'a pas tenu compte du modèle français. Pourtant il était envié, "un miracle" disaient les étrangers, conçu pour laisser apparaître l'œuvre, rémunéré comme il se doit. Depuis vingt ans, ses effets étaient si frappants que la qualité de la production d'architecture publique française était un repère, dont les architectes étrangers bénéficiaient avec succès. Franchouillards se flagellant comme personne, nous nous laissons aller à ne voir que les défauts de notre système. Les maîtres d'ouvrage râlent parce que les architectes se renverraient l'ascenseur d'un concours à l'autre ; les architectes parce que les maîtres d'ouvrage n'en auraient que pour leurs "amis". Il n'en est pas moins vrai que, malgré ces défauts (y a-t-il un système humain qui ne génère pas d'effets pervers ?) l'accès à la commande des jeunes architectes, l'inventivité, la richesse, les risques pris par l'architecture publique française étaient exemplaires et ce jusqu'au premier avril 1998. Unité européenne, redit-on. Foutaise, parce que la Commission Centrale des Marchés a aggravé en France le poids de la "Directive Services". Baliverne, parce que les jurys dans les autres pays européens sont majoritairement composés d'architectes. Billevesée parce que la sélection à la française de peu de candidats ne permet pas l'anonymat. Foutaise, etc.

Imposer l'anonymat dans les concours procède d'un mensonge, d'un travestissement de la réalité. Comme si l'acte d'architecture était indépendant de l'architecte. Comme si l'architecture pouvait se matérialiser sans transpercer l'architecte avec son maître d'ouvrage, à ce moment si court et décisif de la matérialisation et de la spatialisation de l'envie d'architecture. Même si l'architecte et le maître d'ouvrage participent d'un phénomène qui les emporte, au moment où une architecture est voulue et conçue, elle est chevillée au corps de ceux qui la portent au réel, dans une conception partagée. Rien d'aussi essentiel ne peut justifier le déchirement créé par l'anonymat. Si ce n'est l'envie de faire encore payer l'architecte pour la valeur trop essentielle et exclusive de l'acte architectural. L'architecte est en charge de matérialiser le monde au plus proche de la vie, au plus proche de l'homme, dans la fragilité de son quotidien, et son imperfection dérange, son trop d'humanité ne serait pas à la hauteur de sa tâche. On nous fait souvent sentir que si l'architecture n'était pas le fait des architectes, ce serait préférable... Vous ne trouvez pas, vous ? Pardi ! Pour ne pas avoir honte des concepteurs, autant ne pas les voir, autant les dissimuler à ce moment si singulier du choix d'un projet et donc — "malheureusement" encore et pour quelque temps sans doute — au moment si singulier du choix du concepteur. Tout cela s'inscrit parfaitement dans la volonté d'éclipse de l'architecte. Nous savons que traînait il y a peu de temps dans les tiroirs d'un ministère un projet de loi supprimant le recours obligatoire à l'architecte. On pourra dire maintenant que ce n'est pas l'architecte qui a été choisi mais le projet. C'est sans doute cela qui rassure. Tant qu'à faire, évacuons la passion de ces métiers qui ne vivent que sur elle. Et la chair surtout. Va pour un concours sans matière grasse chez les fromages qui puent.

Pourtant ce face à face d'hommes et de femmes, de concepteurs et de maîtres d'ouvrage avait une grande valeur pédagogique. Déjà au XVIIIème siècle, devant Boullée, Denis Diderot mettait l'accent sur la nécessité d'une formation spécifique, écrivant : "Il est une connaissance entièrement négligée par ceux qui sont à la tête de l'administration : c'est celle de l'architecture"⁴. Il ne serait pas dépaysé aujourd'hui. Loin s'en faut. La décentralisation en répartissant largement la responsabilité de la décision architecturale augmentait aussi les expressions de l'absence de culture architecturale, notamment contemporaine. Nous avons tous assisté à ces moments de clarté que les oraux apportaient aux élus et aux fameux 2/3 de non architectes. "Je

ne savais que c'était cela l'architecture" disait ce directeur de la concurrence et des prix, ce représentant des usagers, ou récemment ce président d'un Sivom, ayant entendu quatre candidats expliquer comment l'architecture la plus contemporaine peut prolonger l'histoire en ravivant d'anciens archétypes.

Les commissions techniques prennent un poids démesuré, alors qu'elles ne portent sur les projets que des regards de spécialistes, sectoriels donc quand les enjeux sont globaux. Combien de projets incompris par une commission technique sont passés du rejet spontané à une adhésion à l'unanimité parce que l'architecte avait pu en expliquer l'ingéniosité. L'innovation comme la finesse se heurte toujours aux habitudes de la pensée, à la paresse du regard, aux schémas anciens ; elle demande un effort d'attention, elle demande à être portée, expliquée. Jusqu'à présent en France, les architectes pouvaient compter sur la capacité des procédures à autoriser l'invention. 20 années d'effort et de beauté sont réduits à néant. Maintenant, pour gagner, il faudra produire des projets d'emblée accessibles, c'est-à-dire des projets que les jurys pourront saisir. Nous allons ainsi vers une production médiocre, passe-partout, surtout conventionnelle, car faisant appel à la culture des 2/3 de jurés non maître d'œuvre. Or cette culture est très largement ancrée dans le XIXème siècle ; l'espace moderne n'est toujours pas l'espace de notre quotidien. Le pire serait que nous ne puissions plus laisser se manifester l'inventivité, le côté buissonnier, les détours, les chemins de traverse. Le pire serait que nous nous éloignions davantage encore de cette difficulté essentielle : voir le soleil et l'ombre à notre porte. Que nous ne nous fassions plus confiance, de personne à personne, pourtant de nature et de culture seul et dépareillé.

Mais figurez-vous que cela en satisfait plus d'un, ceux qui s'en tiennent au fait que certains gagnaient des concours parce qu'ils parlaient bien ou parce qu'ils étaient connus, sans parler de celui qui parlait bien et était connu. Pour les quelques uns comme cela, faut-il assommer tout un milieu ? D'autant que ce qu'on nous a concocté en remplacement n'est pas mal dans le genre. Je passe vite sur le concepteur qui sait faire le plus beau rendu, ou sur le concepteur qui sait écrire le plus beau texte, sur le concepteur qui sait le mieux dissimuler son signe distinctif, pour en venir vite à ce qui n'en finira pas de détruire le milieu, d'opposer les uns aux autres non pas sur la conviction mais la rancœur : le concepteur qui sait le mieux retourner sa veste ou baisser son froc. Maintenant que le jury peut désigner plusieurs lauréats et le maître d'ouvrage négocier avec eux après le concours, c'est celui qui cédera le plus sur l'argent et sur l'architecture qui aura des chances d'être retenu. L'art de l'écoute va être remplacé par un art mineur, celui de l'inégale négociation entre maître d'œuvre et maître d'ouvrage. Je repense à cette phrase de Renzo Piano : "l'honnêteté avec laquelle l'architecte se pose dans un dialogue, et tâche de comprendre, ça n'a rien à faire avec son attitude à obéir d'une façon aveugle... et c'est plutôt le contraire" ⁵, et je me demande combien pourront encore tenir cette posture éthique. Les grosses agences se permettront le dumping et la quantité de leur production ne souffrira même pas d'une baisse de qualité. Ne voyez-vous pas que tout se passe pour qu'il y ait de moins en moins d'architecte ; on nous étouffe financièrement, on fait de plus en plus de concours ouverts et sans rémunération. Ce n'est pas un autre sujet, cela va de pair.

Mais soyons sérieux. Voici un projet de lettre :

*Monsieur le chef de la "Directive Services",
Je suis souvent juré de concours d'architecture. Architecture, vous voyez pas ce que c'est. Mais parlons de concours. Il y a peu, nous avons sélectionné quatre candidats. Aujourd'hui pour le jury j'ai réussi à rabouter les morceaux, j'ai remis les*

noms en face des projets, celui de Dominique Perraut, celui de Henri Ciriani et celui de l'architecte local. Si je le dis, est-ce que je serai puni et le concours attaquant ? Je vous interroge parce que le mois passé dans un département, les candidats étaient du même canton et jouaient aux boules avec les autres membres du jury. Moi je n'ai pas trouvé qui avait fait quoi, mais les autres jurés avaient résolu ce problème. J'aimerais bien les sanctionner. Que faire ? Parce que, en outre, j'avais déjà écopé dans ce jury. Nous avons entendu le texte des architectes dits par un fonctionnaire qui poussait l'objectivité jusqu'à les dire sans intonation — et ce n'est rien à côté de ce responsable d'une communauté qui bien que bègue mais parce que responsable avait tenu à remplir aussi cette tâche. Dans l'attente de ...
PM

Vous dites que je blague, que l'on ne peut pas toujours savoir qui a fait quoi, que vous en avez la preuve. Ah bon. Laquelle ? Quoi ! L'Opéra Bastille... Ah oui, imparable. Mais c'est un coup bas. Je n'en serai pas fier à votre place. Si la France est capable de confondre Richard Meier et Carlos Ott, cela prouve vraiment que la France n'est pas prête pour l'anonymat...

¹- Traduit en France en 1961, publié chez Calmann-Lévy

²- "Travail, œuvre et architecture", in *Le sens de la ville*, ouvrage collectif, Seuil, Paris 1972, p. 151.

³- A ce jour, 1 600 signatures venant de toutes professions le demandent.

⁴- "Le Monument de la place de Reims", in *Sur l'art et les artistes*, Denis Diderot, éditions Hermann, Paris 1967, p.68.

⁵- *Habitant - le texte*, Ph Madec, Ministère de la Culture et de la Communication, Paris 1999, p. 78 & 79.